

→ DÉCENTRALISATION

Les conditions de réussite de l'acte III



Le président de la République a apporté des réponses positives à un certain nombre de nos demandes

L'acte III de la décentralisation doit permettre de réaffirmer les principes fondateurs exprimés dès 1982 : libre administration locale, interdiction de toute tutelle d'une collectivité territoriale sur l'autre, subsidiarité, droit à l'initiative, droit à l'expérimentation et péréquation en privilégiant la logique des blocs de compétences.

Pour réussir cette nouvelle étape, plusieurs conditions doivent être réunies :

– créer un vrai partenariat entre l'État et les collectivités locales, avec la

mise en place d'un pacte de confiance. Le Haut conseil des territoires devra constituer une véritable instance de dialogue, de négociation et d'expertise associant les collectivités territoriales à la préparation et au suivi des projets et propositions de réforme ayant un impact territorial. La réduction des normes et l'étude de l'impact financier de chacune d'entre elles doivent être également mises en œuvre dans le cadre notamment de la CCEN dont la compétence doit être renforcée ;
– mieux organiser les compétences entre col-

lectivités, sans tutelle de l'une sur l'autre, en développant notamment une gouvernance collective dans laquelle communes, départements et régions seront parties prenantes ;

– consolider le couple commune/communauté. L'intercommunalité est le prolongement des communes mais les synergies entre ces deux partenaires doivent être renforcées dans le domaine de l'exercice des compétences partagées ainsi que de la mutualisation des moyens et des services ;

– améliorer, clarifier et simplifier ce qui peut l'être, au profit d'une efficacité accrue de l'action publique dans un contexte budgétaire contraint. Nous sommes conscients de la nécessité, pour les collectivités locales, de participer à l'effort de redressement des finances publiques, mais cette contribution doit faire l'objet d'une concertation préalable et réelle et être associée à la définition de la trajectoire pluriannuelle des dépenses publiques.

Le président de la République, à l'occasion de son discours du 5 octobre dernier à La Sorbonne, a apporté des réponses positives à un certain nombre de nos demandes : instauration d'un pacte de confiance entre l'État et les collectivités territoriales, allègement des normes, création du Haut conseil des territoires, droit à l'expérimentation, renforcement du principe de chef de file et amélioration du statut de l'élu.

L'AMF ne manquera pas de rappeler ses propositions dans le cadre de la préparation du projet de loi et tout au long du débat parlementaire.